



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Lyon 2^{ème}

ZAC Lyon Confluence 2^{ème} phase

Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale Actualisation de l'étude d'impact

Le projet d'aménagement est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Une procédure de participation du public par voie électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article L 123-19 du code de l'environnement, est nécessaire suite à l'actualisation de l'étude d'impact, dans la perspective de l'approbation de la modification n° 6 du dossier de réalisation de la ZAC (Zone d'aménagement concerté).

Le Conseil métropolitain a approuvé dans sa délibération n° 2023-2047 du 11 décembre 2023 les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement, dont l'étude d'impact a été actualisée, en vue de l'approbation de la modification n° 6 du dossier de réalisation de la ZAC.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique. Il comportera notamment l'étude d'impact actualisée et les avis rendus par l'autorité environnementale, l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) et la Ville de Lyon (sous la forme de délibération municipale).

Ce dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon, **pendant 30 jours du 8 janvier au 5 février 2024** : <https://www.grandlyon.com/actions/participation-du-public.html>

Les observations, propositions et demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : evaluationenvironnementale.confluence2@grandlyon.com

La Métropole de Lyon a saisi la Ville de Lyon pour avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de dossier modificatif n° 6 de réalisation de la ZAC. Son avis a été rendu par délibération n°D_23_0568 du 16 novembre 2023.

L'autorité environnementale, saisie aussi pour avis, a rendu son avis par délibération le 5 octobre 2023.

Par ailleurs, les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Cécile FERE, cheffe de projets à la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole de Lyon, Délégation urbanisme et mobilités, Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}.

À l'issue de cette procédure, une synthèse sera réalisée dont la délibération du Conseil de la Métropole d'approbation n° 6 du dossier de réalisation de la ZAC fera mention. Cette synthèse sera publiée par voie électronique sur le site internet de la Métropole pendant un délai de 3 mois.